

«Raison_Sociale»
«Civilité» «Prénom» «Nom»
«Rue_1» «Rue_2» «Rue_3»
«CP» «Ville»



Adhérents de l'Unep, profitez d'une offre d'épargne salariale exclusive

Paris, le 19 janvier 2021

«Civilité» «Prénom» «Nom»,

L'épargne salariale est un outil essentiel de votre politique de rémunération qui permet de soutenir l'effort d'épargne de vos salariés, de vous-même* mais aussi de votre conjoint collaborateur ou associé*.

* pour les entreprises de moins de 250 salariés

Très souple, elle offre plusieurs dispositifs pour fidéliser et motiver vos collaborateurs tout en leur faisant bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux ainsi qu'à votre entreprise.



L'Unep et AGRICA se sont associés pour vous proposer une offre d'épargne salariale et vous faire profiter de tous ces avantages.

Cette offre d'épargne salariale est exclusivement réservée aux entreprises du paysage adhérentes de l'Unep.

- Elle est négociée au tarif le plus juste ;
- s'adapte à la situation et aux besoins de votre entreprise grâce à ces différents dispositifs et outils de rémunération ;
- propose une gamme de fonds variée sous suivi ISR* et un fonds solidaire.

* investissement socialement responsable

Vous souhaitez en savoir plus ?

Votre expert en épargne retraite entreprise se tient naturellement à votre disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires.



VOTRE CONSEILLER AGRICA
PRÉVOYANCE
AGENCE «AGENCE»
«TEL_AGENCE»

Je vous prie d'agréer, «Civilité» «Prénom» «Nom», l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric LEGALL
Directeur Réseau Commercial & Marketing

Découvrez la solution d'épargne salariale d'AGRICA

LES 5 ATOUTS DE VOTRE OFFRE EXCLUSIVE

1. **Une offre souple et modulable** : choisissez-le ou les dispositifs selon vos besoins.



2. **Un tarif négocié au plus juste** :

- des droits d'entrée parmi les plus bas du marché (0,10% par fonds) ;
- des frais de mise en place offerts.

3. **Des services en ligne** :

- Pour les entreprises, une gestion dématérialisée de votre abondement, ...
- pour vos salariés, un espace personnel ;
- simple pour agir sur son épargne et suivre ses plus-values.

* investissement socialement responsable

4. **Une gamme de supports de placements** :

- complète et diversifiée ;
- solidaire ou sous suivi ISR* ;
- en gestion libre ou pilotée.

5. **Un accompagnement tout au long de la vie du contrat.**

Mise en place des dispositifs, formalités administratives, procédures de transferts..., AGRICA vous facilite la vie en prenant toutes ces démarches à sa charge, sans frais.

ZOOM sur les avantages fiscaux et sociaux pour votre entreprise

- Les sommes versées au titre de la participation, de l'intéressement et de l'abondement sont déductibles de l'assiette du bénéfice imposable et exonérées des charges patronales.
- Elles sont assujetties au forfait social réduit de 16 % si investies sur le PERECO*.
* pour les entreprises à partir de 50 salariés

Les avantages fiscaux pour les entreprises de moins de 50 salariés

- déduction du bénéfice imposable ;
- exonération des charges patronales ;
- exonération complète du Forfait social.

Votre expert en épargne retraite entreprise sera en mesure de vous présenter l'ensemble des avantages fiscaux et sociaux tant pour votre entreprise que pour vous, votre conjoint et vos salariés, n'hésitez pas à le contacter.

LES + D'AGRICA PRÉVOYANCE

EXPÉRIENCE : fort de son expérience en matière de négociation et de mise en place de dispositifs, votre expert en épargne vous propose :

- l'analyse de votre situation selon vos besoins ;
- la rédaction du dispositif et les formalités administratives ;
- l'information auprès de vos salariés.

PROXIMITÉ : l'expert en épargne retraite de votre région vous accompagne tout au long de la vie de votre contrat pour faire le point sur votre situation ou vous apporter de nouvelles solutions en fonction de l'évolution de vos besoins